



Vente d'un véhicule de particulier à professionnel

Par **streetstools**, le **09/09/2009** à **20:01**

Bonjour,

Je m'appel David je viens de vendre mon véhicule à un professionnel, la vente a eu lieu le lundi 7 septembre. J'ai donc barré ma carte grise, annoté de "vendu le", puis ma signature. Cependant le lendemain, après réflexion je suis retourné chez le professionnel pour annuler la vente et récupérer ma carte grise.

Ce dernier me dit que ceci est impossible et que le D.A

(demande d'achat) a été faite auprès de la préfecture le matin même.

Puis reviens sur sa déclaration et me dit que toutefois il faudrait attendre le retour de la carte grise (environ 3 semaines) et faire une déclaration sur l'honneur pour attester que la vente n'a pas eu lieu. Selon lui c'est déjà arrivé et les démarches sont longues mais possible, sur de moi je lui dit que peu importe je peux attendre.

Ce matin le 9 septembre 2009, le professionnel m'appelle pour me dire qu'aucune solution n'est possible et me menace en me disant que le garage est dans son droit et peut porter plainte.

Que puis-je faire pour récupérer mon véhicule, merci.

Par **cloclo7**, le **09/09/2009** à **23:20**

rien, une vente est parfaite lorsque l'on est tombé d'accord sur la chose et le prix.
Le garage vous a versé le prix de vente ?

Par **streetstools**, le **10/09/2009** à **08:16**

Merci cloclo.

Alors non je n'est pas récupéré de chèque et j'ai toujours le véhicule en ma possession.

Par **RAYMOND59**, le **03/10/2009** à **18:29**

deposer plainte pour non paiement de la voiture

le garage devait vous payer la somme le jour de la vente